
Adresse de la société populaire des sans-culottes d'Ambert (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des sans-culottes d'Ambert (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 212;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16094_t1_0212_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

5

La société populaire des sans-culottes d'Ambert [département du Puy-de-Dôme] invite la Convention à maintenir dans son entier le gouvernement révolutionnaire qui fait le désespoir de nos ennemis. Il fit triompher, dit-elle, la République en créant des succès; il amènera le bonheur du peuple en terminant glorieusement la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*Les sans-culottes de la société populaire d'Ambert à la Convention nationale, le 10 fructidor an II*] (8)

Mort aux tyrans, Egalité.

Représentans du peuple.

La révolution du dix thermidor qui sembloit devoir anéantir à jamais les ambitieux et les ennemis du peuple n'a fait que ranimer leurs coupables espérances.

L'aristocratie se promet publiquement l'exécution de ses projets contre-révolutionnaires.

Le patriotisme opprimé, après avoir tant sacrifié pour faire triompher la cause sacrée de la liberté va bientôt être victime de son dévouement.

Le crime regorgeant des richesses qu'il a extorquées de toutes parts, favorise l'espoir affreux de jouir en paix du fruit de ses forfaits. La vertu honnie se cache modestement.

Le peuple auquel vous avez fait reconnoître des traîtres dans ceux qui avoient eù l'art de paroître ses plus chauds déffenseurs, attend dans un silence morne, que vous lui indiqués les vrais adorateurs de la déité à laquelle il a consacré son existence, enfin de toutes parts se manifestent l'inquiétude et le découragement.

Par quelle fatalité un changement aussi désastreux est-il venu au milieu des succès les plus éclatans affliger l'ame des républicains! disons-le Citoyens Représentans, il est l'effet nécessaire des débats de la Convention et de l'opposition aux mesures propres à faire connoître au peuple ses ennemis et à soutenir l'énergie nationale : il est celui de la protection ouverte qu'accordent quelques membres de la Convention aux ennemis de la liberté.

L'aristocratie, la haine, la jalousie et la vengeance s'efforcent de faire tourner à leur profit le nouvel élan qu'a fait la Révolution. Coalisés pour perdre la chose publique, ces monstres s'élançant sur les patriotes et menacent de les sacrifier à leurs délires.

N'aurions nous donc fait justice des traîtres qui s'appretaient à nous immoler que pour être déchirés de nouveau par ces passions furieuses. N'aurions nous reconquis notre liber-

(7) P.-V., XLV, 283.

(8) C 320, pl. 1319, p. 22.

té, que pour nous trainer dans les agitations terribles, dont elles sont la source intarrissable? non, une pareille destinée n'est pas celle du peuple français.

L'éveil est sonné dans toute la République : les patriotes énergiques sont debout pour affronter ce nouvel orage, secondez leurs efforts Braves Montagnards; tonnés du haut de ce rocher, le rempart inexpugnable de la liberté et les reptiles venimeux seront écrasés avec leurs complices chéris, qu'ils ont enlevés des maisons de réclusion.

Maintenez dans son entier le gouvernement révolutionnaire qui fait le désespoir de nos ennemis. Il fit triompher la République en créant ses succès : Il amènera le bonheur du peuple en terminant glorieusement la Révolution.

Fait et délibéré dans la séance du dix fructidor an second de la République française une et indivisible.

DUBIEU, *président*, POURRAT, PONCHON, TRUNEL, LAVAH, H. EUROCHE, *secrétaires*.

6

La commune de Boulogne [département du Pas-de-Calais] exprime son indignation sur l'attentat à la personne du représentant Tallien; elle demande prompte et éclatante justice contre le coupable de ce nouveau forfait.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (9).

Une députation de Boulogne est introduite (10).

[*Les membres composant le Conseil Général de la commune régénérée de Boulogne-sur-Mer, à la Convention nationale, le 10 fructidor an II*] (11)

Citoyens-Représentans,

Notre indignation est à son comble, nous avons frémi en voyant les poignards dirigés contre vous; nous avons frémi en apprenant l'assassinat d'un des plus zélés déffenseurs du peuple; c'est nous tous que l'on a frappés en la personne de Tallien.

Qu'ils périssent, les coupables! poursuivons-les : la France entière, indignée, réclame une prompte et éclatante justice.

Pour nous fidèles à nos sermens, nous jurons de nouveau haine implacable aux perturbateurs de notre patrie, guerre éternelle aux intrigans, aux ambitieux, aux scélérats de

(9) P.-V., XLV, 283-284.

(10) *Moniteur*, XXI, 782.

(11) C 319, pl. 1307, p. 29. Reproduite dans *Bull.*, 30 fruct.; *Moniteur*, XXI, 782; *J. Mont.*, n° 140 (ce journal attribue à la députation de Boulogne le texte de l'adresse de Chartres); *M. U.*, XLIII, 487; *J. Fr.*, n° 722; *F. de la Républ.*, n° 437; *Mess. Soir*, n° 759; *J. Perlet*, n° 724; *Ann. Patr.*, n° 624; *Ann. R. F.*, n° 289; *C. Eg.*, n° 759; *J. Paris*, n° 625.